

# MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2016 à 20 heures

**Présents** : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, DESESTRES Philippe, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, ROCHE Isabelle, ROURE Solange

**Procurations** : MARTIN Sylvie, PETITJEAN Cyriaque, PLANTIER Jean-Luc

**Secrétaire de séance** : LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Projet chauffe-eau solaire du camping municipal, convention partenariat Pôle Energie**

M. le Maire expose que l'installation d'un chauffe-eau solaire au camping a été étudiée à l'occasion du remplacement du chauffe-eau existant qui doit pouvoir desservir 80 personnes. L'association *Pôlenergie*, reconnue comme *Espace-Info-Energie* de l'Ardèche peut nous accompagner pour le montage d'un dossier de demande de subvention auprès de la région qui doit inclure une note d'opportunité technique.

Le Compte-rendu de la visite du site effectuée par *Pôlenergie* fin 2015 conclut qu'une telle installation est pertinente.

Afin de poursuivre l'instruction de ce dossier avec l'aide de *Pôlenergie*, il convient de signer une convention leur confiant la mission d'accompagnement pour un montant de 280 € plus l'adhésion de la commune à l'association par une cotisation de 150 €.

M. le Maire propose au conseil d'adhérer à l'association *Pôlenergie* et de lui confier la mission d'accompagnement pour le montage du dossier de demande de subvention pour l'installation d'un chauffe-eau solaire au camping.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce à l'unanimité pour que la mission d'accompagnement pour le projet de chauffe-eau solaire du camping municipal soit confiée à *Pôlenergie* et autorise M. le maire à signer la convention opérationnelle avec cette association.

### **Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels**

M. le Maire expose au conseil la nécessité de disposer, conformément à la loi et pour les besoins du service, d'une autorisation de recrutement d'agents contractuels afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, ainsi qu'au remplacement d'un agent titulaire ou contractuel indisponible.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin des agents contractuels :

- Pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ;
- Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et/ou pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

### **Convention brigades vertes, (Tremplin Insertion Chantier)**

M. le Maire rappelle que la commune a l'habitude de confier chaque année des travaux de débroussaillage au *brigades vertes* du groupe *Tremplin* qui ont toujours donné satisfaction. Il propose de les faire intervenir une semaine en 2016, le tarif étant de 2 090,00 € la semaine toutes charges comprises.

Le conseil vote à l'unanimité la réservation d'une semaine de travail de débroussaillage par les *brigades vertes* en 2016 et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

### **Convention mise à disposition d'une salle du Pont pour une association**

M. le Maire expose la demande de l'association « *Jabberwocky Wear* », domiciliée à Arcens, de pouvoir utiliser une salle du Pont afin d'exercer son activité de cours de couture (vêtements et costumes de scène). Il demande au conseil son approbation pour l'utilisation d'une salle par cette association.

Par 7 voix pour, 5 contres et 3 abstentions, le conseil décide d'accorder cette mise à disposition de salle au tarif habituel consenti aux associations sous réserve d'une assurance couvrant l'activité.

Le conseil recommande également d'avoir à l'occasion de l'examen annuel des tarifs d'utilisation des salles, une réflexion sur les critères de mise à disposition en fonction des types d'activité.

### **Forêt communale de Gerland, vente coupe de bois + entretien parcellaire**

M. le Maire présente le bilan 2015 de la gestion de la forêt communale de Gerland confiée à l'ONF. La coupe de bois sur pied a trouvé acquéreur malgré la difficulté actuelle de vendre du bois, grâce à la proximité de la sortie aménagée par l'ONF. Une fois les frais d'entretien déduits, la recette est de 15 928,28 € HT. La prochaine coupe pourra être effectuée en 2019.

L'ONF nous propose pour 2016 un entretien parcellaire sur les parcelles n°5 et n°6 pour un montant de 3 100,00 € HT. M. le Maire propose de confier à l'ONF l'entretien de ces parcelles en 2016.

Le conseil vote à l'unanimité l'entretien des parcelles n°5 et n°6 par l'ONF en 2016 selon le devis de 3 100,00€.

### **Régularisation cession de parcelles ex-voie ferrée, département à commune**

M. le Maire expose que les deux parcelles B845 et AD1202 avaient été oubliées lors de la cession par le département à la commune des terrains constituant l'emprise de l'ex voie ferrée.

Dans le cadre de l'aménagement de la Dolce via, M. le Maire propose au conseil :

- D'accepter la cession amiable du domaine public départemental au domaine public communal de ces deux parcelles ;
- D'ajouter la parcelle B845 à la voirie objet de la délibération n° 2013-51, prise en conseil municipal du 9 décembre 2013 : « Accord de principe pour l'inscription de la voirie de l'ancienne voie ferrée en voirie d'intérêt communautaire... »
- De conserver la parcelle AD 1202 dans la compétence communale

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité la cession des parcelles B845 et AD1202 du département à la commune, l'ajout de la parcelle B845 à la voirie d'intérêt communautaire et la conservation de la parcelle AD1202 dans la voirie communale.

## Questions diverses

- **Demande d'exonération partielle sur facture eau et assainissement.** M. le Maire a reçu une demande d'exonération partielle sur la facture d'eau et assainissement 2015 qui correspond à une consommation très élevée pour une personne seule. Après examen des éléments contenus dans le dossier, le conseil décide d'accorder une exonération partielle de 136 m3.
- **Remboursement Chronopost.** Mme Catherine Lupovici a payé l'envoi à la Préfecture en Chronopost de la Lettre d'intention de dépôt d'un projet de redynamisation et le développement du centre bourg de Saint Martin de Valamas pour un montant de 26 €. Le conseil après avoir délibéré vote à l'unanimité le remboursement de la somme de 26 € à Mme Catherine Lupovici.
- **Demande de contribution pour la participation à une mini-classe découverte les 3 et 4 mai 2016** pour deux enfants de St Martin scolarisés au Cheylard pour un montant de 22 €. Le conseil, par 10 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, décide de contribuer pour ces deux enfants.
- **Demande d'emplacement pour un Snack ambulant.** M. Moutte demande un emplacement pour installer un snack ambulant sur la Place le mardi soir (sandwichs, crêpes, bugnes, gaufres ...). Le conseil accède à l'unanimité à cette demande.
- **Demande de subvention** pour la réalisation d'un défi sportif en aide à la recherche sur les maladies cancéreuses. Conformément à la politique de restriction des subventions aux actions et associations locales, le conseil décide de ne pas accorder de subvention.
- **Cotisation à l'UDCCAS.** Le CIAS de la communauté de commune y adhère et le conseil décide à l'unanimité que la commune n'adhèrera pas.
- **Informations diverses.**
  - Une rencontre a été organisée en début d'année avec les professionnels médicaux et un groupe de travail préparera la publication d'une annonce dans la presse spécialisée pour le recrutement d'un médecin.
  - Les membres des diverses commissions auprès de la communauté de communes et des syndicats ont fait un point sur les travaux auxquels ils ont participé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.